

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 09 décembre 2021

<p>Membres en exercice : 34</p> <p>Présents : 19</p> <p>Dont Présents non votants : 0</p> <p>Représentés : 1</p> <p>Votants : 20</p> <p>Pour : 20</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstentions : 0</p>	<p style="text-align: right;">Date de la convocation: 03/12/2021</p> <p><i>L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i></p> <p>Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Didier VORDY, Marc FIDEL</p> <p>Représentés: Francis BOUTES par Daniel BARTHES</p> <p>Présents non votants :</p> <p>Excusés: Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL</p> <p>Absents:</p>
--	--

Objet: Habitat : Programme d'Intérêt Général, suivi animation 2022

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis sa création notamment dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012.

Les axes de travail prioritaires demeurent :

- La lutte contre l'habitat insalubre et indigne ;
- La lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » ;
- L'adaptation des logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie ;
- Le développement de l'offre locative.

Les objectifs annuels :

Récapitulatif du plan de financement annuel de l'opération						
Nature des bénéficiaires	Priorité	Objectifs annuel	Crédits Anah	Crédits FART	Crédits du Département	Total
PO	LTD/LHI	5	80 000	10 000	27 500	117 500
	Autonomie	33	108 900	2 310	11 550	122 760
	Energie	106	710 200	159 000	53 000	922 200
	Total PO	144	899 100	171 310	92 050	1 162 460
PB	Toutes priorités confondues	16	240 000	24 000	72 075	336 075
Logements en copropriété		2	7 500	3 000	-	10 500
Suivi-animation			90 596	55 044	110 000	255 617
Total		162	1 237 173	253 354	274 125	1 764 652
Logements bénéficiant de l'aide du FART						132

Les objectifs sur 5 ans :

- 720 logements propriétaires occupants ;
- 80 logements propriétaires bailleurs ;
- 10 logements en copropriété.

Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général :

- Une enveloppe ANAH de 6 185 865 € ;
- Une enveloppe FART (rénovation énergétique) de 1 266 770 € ;
- Une enveloppe départementale de 1 370 625 € qui vient soutenir la politique de l'ANAH.

Le suivi animation :

Il sera poursuivi en régie.

Le coût de l'opération s'élève à 386 400 €, pour lequel les cofinancements suivants accompagneront le suivi-animation :

- ANAH part fixe	90 573 €
- ANAH part variable	55 044 €
- Conseil départemental	110 000 €
- Autofinancement	130 783 €

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur, d'une part, la validation des objectifs du PIG ainsi que sur le suivi-animation pour l'année 2022 et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide les objectifs du PIG ainsi que le suivi-animation 2022
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 09 décembre 2021

Le Président,
Jean ARCAS

